

PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE



Commune de Vienne en Val



Le mot du maire :

Qu'y a-t-il de plus important que notre jeunesse ?

Garante de notre avenir, nous devons tout mettre en œuvre pour lui garantir un plein épanouissement.

Toutes nos actions envers les enfants et leurs familles doivent se donner un objectif très clair :

Œuvrer tous ensemble à préparer les enfants à devenir des citoyens épanouis et autonomes, capables de prendre leur place dans la société et à être les acteurs de son évolution.

Pour ce faire, tous les acteurs concernés (Conseil Municipal et personnel communal, enseignants, associations, parents) s'engagent à :

- Respecter les droits énoncés dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant ;
- Appliquer dans sa structure les principes fondamentaux de laïcité et de civisme
- Assurer la sécurité physique, sanitaire, affective et morale de chaque personne qui fréquente sa structure.

Le Projet Éducatif De Territoire, qui vous est présenté dans ce document, est l'un des moyens proposés par la commune au service de notre jeunesse, au service de notre avenir.

Préambule :

Le Projet Éducatif de Territoire (PEDT) a été créé suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

Le PEDT est un document obligatoire demandé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports à tous les organisateurs d'accueils collectifs de mineurs (accueils de loisirs, accueils périscolaires, ...).

Il définit les axes et orientations voulus par la commune en matière d'éducation.

C'est à partir de ce document que les responsables d'accueils collectifs de mineurs écrivent et mettent en place un projet pédagogique.

Par définition, l'ensemble des personnels concernés y travaillant, y adhèrent implicitement et le mettent en œuvre.



Bien dans son corps ...

Autour de l'alimentation

Nous nous devons d'accueillir chaque enfant à la cantine en respectant leurs croyances et coutumes, dans la neutralité du service public.



Le repas est un moment d'apprentissage et de partage, il est important d'initier les enfants à l'éducation alimentaire dès leur plus jeune âge afin de lutter contre la malnutrition. Mais aussi de leur enseigner à consommer autrement, à consommer des produits sains et locaux.

Dans le cadre des enjeux, environnementaux, il est proposé une journée sans consommation de viande une fois par semaine.

Autour du sport

La pratique d'une activité physique régulière est importante au bon développement et à la bonne santé de l'enfant.

L'activité physique peut-être présente dans le quotidien lors des déplacements, mais aussi lors d'une activité physique de loisirs ou bien une pratique sportive.

Nous souhaitons qu'un maximum d'enfants puissent avoir accès au sport, la commune met à disposition plusieurs structures sportives. De plus celles-ci est riche de diverses associations sportives.



En 2019 la commune de Vienne-en-Val s'est inscrite dans l'opération « Coeur de Villages », valorisant la marche à pieds et le vélo. La municipalité mène une politique de cheminements doux.

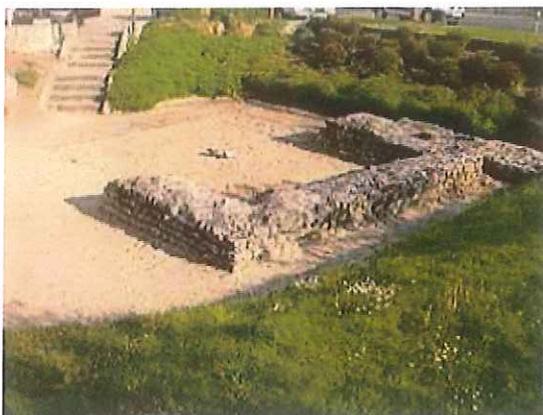
... Bien dans sa tête

Autour de la culture

La culture est une ouverture aux autres et au monde extérieur, qui permet à l'enfant de se construire.

Celle-ci passe par de nombreuses activités culturelles.

Vienne-en-Val dispose aussi d'un site archéologique qui regroupe des vestiges antiques et médiévaux.



La bibliothèque municipale est l'un des premiers outils de généralisation de la culture, et doit permettre aux enfants et à leur famille d'être en contact avec le livre.

La municipalité propose aux Viennois diverses activités tel que le Cinémobile et l'abonnement Art & Savoir (spectacles, théâtre, musique...).

Autour du jeu

Le jeu permet à l'enfant de développer son imaginaire et par la même occasion d'apprendre à se construire.

Le jeu peut se retrouver dans diverses activités, quelles soient sportives, culturelles, éducatives... l'important est que l'enfant puisse se développer à son rythme et modeler sa personnalité.

Etre acteur citoyen

Jeunes dans sa commune

La Municipalité souhaite faire participer activement les jeunes à la vie de la Commune.

La création d'une instance consultative composé de jeunes au sein de la commune permettrait de pouvoir instaurer un dialogue intergénérationnel au sein du Conseil Municipal et de pouvoir créer le Vienne-en-Val de demain.



Le jeune doit se sentir intégré dans la vie municipale, il doit pouvoir s'y engager, imaginer sa ville, y participer et se mobiliser.

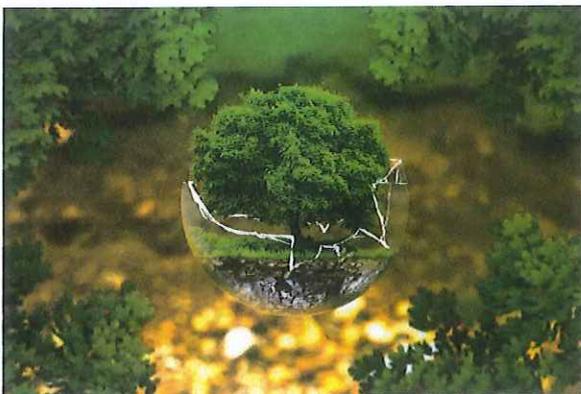
Eco-citoyen

L'enfant et le jeune doivent devenir acteur de la commune.

Nous nous devons de faire connaître l'étendu de notre territoire.

La commune s'étend sur un superficie d'environ 36km², il est important et nécessaire de prendre connaissance de ce territoire.

La municipalité souhaite valoriser les richesses naturelles et rurale de notre commune.



Nous souhaitons tendre vers une commune éco-responsable afin de préserver et d'améliorer notre environnement au quotidien.

Entre-aide intergénérationnelle

Solidarité et collaboration

Dans une commune il est important de maintenir le lien entre les plus âgés et les plus jeunes.



L'enfant et le jeune sont une source riche d'échanges intergénérationnels.

Ce dialogue peut se faire par l'intermédiaire de diverses structures, l'école, le périscolaire, les associations...

Chaque génération est porteuse de savoirs. Il nous est important de développer une plateforme, un lieu, un moment d'échanges des savoirs et des savoir-faire entre ces générations afin de pouvoir envisager à l'avenir des projets communs.

Mise en application

Offre de « garde »

- Accueil Périscolaire le lundi, mardi, jeudi et vendredi
- La pause méridienne
- Etude surveillée le mercredi
- Accueil de Loisirs :
 - 1 semaine à la Toussaint
 - 1 semaine en février
 - 1 semaine au printemps
 - 4 semaines en Juillet
 - 2 semaines en Août
 - Espace Maugerie Jeunes (EMJ)

Les différentes offres ont pour vocation de proposer un service d'accueil socio-éducatif et pédagogique de qualité aux enfants et aux jeunes durant leurs temps de loisirs périscolaires et extrascolaires.



Elles visent à accompagner le public accueilli vers la construction d'adultes responsables, respectueux et socialement intégrés.



Ces possibilités d'accueil participent également à l'amélioration du cadre de vie des parents

Cet accueil est le quatrième pôle dans la vie de l'enfant, aux côtés de l'école, la famille et les associations. Il est complémentaire des trois autres.

Rôle et attitude des adultes qui encadrent les enfants

Emploi de personnel qualifié et compétent pour :

- Développer des activités éducatives et des services de loisir de qualité prenant en compte les besoins spécifiques de chaque enfant (âge, rythme de vie)
- Offrir aux enfants et aux jeunes un développement social, culturel, physique et personnel aussi riche que possible
- Favoriser l'implication, la participation et la communication avec les familles ;

L'équipe intervenant dans l'action en direction de l'enfance et de la jeunesse définira au sein de son projet pédagogique, en cohérence avec les objectifs fixés ci-dessus, les priorités de chaque accueil et les moyens mis en œuvre pour les atteindre ainsi que les informations particulières relevant de la structure, des activités et du fonctionnement.

Les directeurs de chaque accueil sont tenus d'informer l'organisateur (le maire et la municipalité) de toute difficulté, tout incident ou danger constaté ainsi que toute intrusion de personne non autorisée dans les locaux accueillant des mineurs en période de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 08/07/2020

Reçu en préfecture le 08/07/2020

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 045-214503351-20200707-045335D2020053-DE



Envoyé en préfecture le 08/07/2020

Reçu en préfecture le 08/07/2020

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 045-214503351-20200707-045335D2020053-DE

